

ABONNEMENT

En an . . . . . 30 fr.
Six mois . . . . . 16
Trois mois . . . . . 8

On s'abonne

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 90
Réclames, — . . . . . 30
Faits divers, — . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
de ces annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 30 JANVIER

LE GÉNÉRAL LACRETELLE

Nous empruntons à une brochure qu'on
a bien voulu nous remettre les renseigne-
ments biographiques suivants concernant le
général Lacretelle, candidat conservateur
au siège de député vacant en Maine-et-
Loire par la mort du regretté M. Cheva-
lier :

En Algérie

Le général Lacretelle est né le 30 octobre
1822.
En 1843, au sortir de l'École, il partait
pour l'Algérie en qualité de sous-lieutenant
à la légion étrangère.

C'est là qu'il fit ses premières armes, étu-
diant le pays au point de vue militaire et
colonial; se rendant compte de ses res-
sources, de ses richesses, de son avenir;
indiquant, avec une rare perspicacité, les
réformes à introduire, les moyens de vain-
cre les résistances, d'assurer la prospérité
de la colonie et de se concilier les Arabes.

Plus tard, en 1868, à l'occasion d'une
crise qui sévissait sur l'Algérie, il résuma
ses observations dans une étude qui a tout
l'intérêt d'un document historique, et qui
laisse le regret qu'on n'ait pas suivi des
conseils aussi sages qu'éclairés.

Au mois de novembre 1853, le capitaine
Lacretelle se distingua par une expédition
audacieuse et sans précédents, dirigée contre
les insurgés du Sud-Oranais. Il poussa
une pointe à soixante-dix lieues en avant,
atteignit les goums révoltés, les battit à
Brasia d'abord, un mois plus tard à Tigri,
les força à se soumettre et pacifia la ré-
gion.

Ce magnifique fait d'armes, qui mettait
en relief la bravoure incomparable et la
haute intelligence du capitaine Lacretelle,
eut un retentissement considérable.

Le jeune officier fut cité à l'ordre du jour
de la division d'Oran, et le maréchal de
Saint-Arnaud, ministre de la guerre, lui

adressa une lettre de félicitations avec la
croix de chevalier de la Légion-d'Honneur.

En Crimée

En 1854, le capitaine Lacretelle fit partie
du corps qui, le premier, débarqua sur la
terre d'Orient. Il était à cette date capi-
taine adjudant-major dans la légion étran-
gère.

A l'Alma, son bataillon fit preuve d'une
telle bravoure que le maréchal de Saint-
Arnaud, qui s'y connaissait, voulut donner
à cette vaillante troupe une récompense ex-
ceptionnelle. Il demanda qu'un capitaine
lui fut désigné pour le grade de chef de ba-
taillon. Le choix se porta sur le capitaine
Lacretelle, qui devint ainsi, à trente-deux
ans, le plus jeune chef de bataillon de l'ar-
mée. Témoignage rare et éclatant de l'es-
time dans laquelle le tenaient ses chefs et
l'armée tout entière.

Le 5 novembre 1854, à Inkermann, La-
cretelle, à la tête d'une réserve de quatre
compagnies, arrête une colonne russe forte
de huit mille hommes, la tient en respect et
la force à reculer jusqu'au moment où ar-
rive la brigade de Lourmel.

Dès le début du combat, Lacretelle avait
eu l'épaule traversée par une balle, et mal-
gré cette grave blessure, il ne quitta pas un
seul instant le champ de bataille.

A la suite de cette brillante affaire, le ca-
pitaine Lacretelle ayant reçu du ministère
son brevet de chef de bataillon, passa en
cette qualité au 2<sup>e</sup> régiment de zouaves et
prit part aux plus rudes opérations du
siège.

Dans la nuit du 23 au 24 février 1855,
attaque des Ouvrages-Blancs, qui vaut au
commandant Lacretelle une citation à l'ordre
du jour de l'armée d'Orient, parmi les plus
braves entre les braves, et la rosette
d'officier de la Légion d'honneur.

Le 7 juin, nouvelle attaque des Ouvra-
ges-Blancs. Le commandant Lacretelle en-
lève la redoute de Selinginsk.

Le 18 du même mois il prend part à
l'attaque générale de Sébastopol, — il a la
poitrine labourée par un biscaïen et il est
nommé lieutenant-colonel du 49<sup>e</sup> de ligne.

Il n'avait pas encore trente-trois ans.

Après la prise de Sébastopol il reçoit le
commandement des avant-postes de la divi-
sion d'Autemarre dans la vallée de Baïdar.

Le 8 décembre, avec une poignée d'hom-
mes, il repousse une colonne d'attaque de
quatre mille Russes, met l'ennemi en dé-
route, le poursuit vigoureusement et lui in-
flige des pertes énormes. Ce brillant com-
bat, connu sous le nom d'Orkousta, valut
au lieutenant-colonel Lacretelle une nou-
velle citation à l'ordre du jour de l'Armée
d'Orient.

Au mois de juin suivant — 1856, — il
retra en France.

Il devint colonel du 34<sup>e</sup> de ligne, puis
colonel des zouaves de la Garde.

Cette haute situation le mit en rapports
fréquents avec l'empereur Napoléon III, qui
professait pour le colonel Lacretelle la plus
haute et la plus affectueuse estime, et l'ho-
norait, à juste titre, comme l'un des plus
fidèles et des plus vaillants serviteurs de la
France.

En Algérie

Au cours de l'année 1865, la province
d'Oran s'insurgea de nouveau.

Le gouvernement, qui n'avait point oublié
les brillants débuts du capitaine Lacretelle,
le nomma général de brigade et le chargea
de réprimer la révolte.

Il s'acquitta de cette tâche avec la bra-
voure, la décision et l'habileté dont il avait
donné des preuves si éclatantes. Les tribus
insurgées furent promptement battues, pour-
suivies, dispersées et soumises.

1870-1871

En 1870, le général Lacretelle prit le com-
mandement d'une brigade à l'armée du
Rhin. Il se couvrit de gloire dans l'héroïque
journée de Reischoffen et reçut quelques
jours après les étoiles de général de divi-
sion.

Il rejoignit alors le corps d'armées du ma-
réchal de Mac-Mahon, se battit vaillamment
là comme partout, et fit jusqu'au bout son
devoir en brave et loyal soldat.

A peine la paix signée, il arrivait à Ver-
sailles mettre son épée au service de l'ordre

et recevait le commandement d'une des divi-
sions chargées de reprendre Paris sur les
insurgés de la Commune.

En 1874, il fut élevé à la dignité de Grand
Officier de la Légion d'honneur.

De 1872 à 1886, il a rempli les fonctions
d'inspecteur général d'infanterie.

EN RÉSUMÉ :

Quarante-six ans de service.
Quinze campagnes de guerre.
Deux blessures graves.
Trois citations.

Tel est, condensé en quatre lignes, le glo-
rieux bilan des magnifiques services rendus
à la France par le général Lacretelle.

RETOUR A LA BARBARIE

La loi est athée, a-t-on dit souvent!

Athée, c'est-à-dire représentant la volonté
des législateurs qui l'ont édictée et s'impo-
sant au nom de la force brutale.

La morale, l'école, la loi indépendantes
de toute autorité divine, de tout enseigne-
ment religieux, de toute idée d'un droit
supérieur et antérieur, voilà le dernier mot
de ce que l'on appelle l'esprit moderne.

Ces doctrines dans l'application ne ré-
pondent pas à ce qu'en attendaient leurs
propagateurs.

La légalité, lorsqu'elle ne représente que
la force, reste la maîtresse tant qu'elle a la
gendarmérie à ses ordres, mais elle provo-
que des colères, soulève des haines, pré-
pare des révoltes que rien ne pourra calmer
et contenir, parce que l'idée de Dieu étant
supprimée, la bête humaine se rue et se
venge en brute des maîtres dont la loi bru-
tale l'écrase et l'opprime.

Les scientifiques qui nous gouvernent
n'avaient pas prévu ces conséquences et ne
se doutaient pas qu'un jour viendrait où les
citoyens, ne se sentant plus protégés, au-
raient recours à la force pour se défendre
contre ce qu'ils croient être les injustices
de la société à leur égard.

Le revolver de poche fait partie aujour-
d'hui de nos institutions.

12 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

Une Institutrice à Berlin

Par M<sup>lle</sup> Marie MARÉCHAL

Je reprends cette lettre, interrompue il y a
huit jours: mes journées sont si laborieuses que
je n'ai pas trouvé un instant pour la finir. Mais
l'aurez mauvaise grâce à m'en plaindre. De cette
façon, il n'y a pas place pour l'ennui. Bettina,
l'aînée de mes élèves, est dévorée du désir d'ap-
prendre; Wilhelmine est fort appliquée; seule,
la petite Frida se montre rebelle, et à part le
dessin, c'est-à-dire des barbouillages que j'au-
torise jusqu'à présent, pour pouvoir m'occuper
en paix des deux autres, les racines de l'arbre de
la science lui paraissent fort amères.

Enfin, mon cher Raoul, je puis donc satis-
faire à ta curiosité, et t'expliquer comment il se
fait que M<sup>me</sup> de Gastein habite l'hôtel de Kastow.
C'est encore à M<sup>lle</sup> Hamon que suis rede-
vable de ces renseignements. Par exemple, tu
chercheras tout seul la fin du problème, c'est à
dire, par quel hasard il se fait qu'une personne
qui persiste à ne pas vouloir apprendre un mot
d'allemand, puisse être si bien informée sur toutes

choses. Elle connaît déjà sur le bout du doigt la
généalogie de chacune de ses clientes; il paraît
qu'elle avait raison, et que ses six et ses six étaient
tout ce qu'il fallait pour se faire comprendre,
et pour comprendre les autres. Évidemment les
merveilles qui sortent de ses mains sont des talis-
mans, qui la font bien venir partout, car les
blondes filles de la révéuse Allemaque, les sœurs
naïves de Charlotte ou de Dorothée, se passion-
nent tout aussi bien que la première Parisienne
venue pour ces légers édifices de fleurs et de
plumes, pour ces nuages de gaze et de dentelles,
pour ces vapeurs de tulle, etc., etc. C'est ainsi
que s'explique le grave journal de modes de
mes élèves au sujet des produits de la modiste
française.

Mais, pour en revenir à l'hôtel de Kastow,
voici l'histoire. M<sup>me</sup> de Gastein, veuve depuis
cinq ou six ans à peine, s'est trouvée à la mort
de son mari dans une position assez difficile; la
fortune du couple aristocratique avait été très
diminuée par les prodigalités du comte; de plus,
on perdait avec sa mort le bénéfice des grandes
charges qu'il remplissait à la cour. C'est alors
que M. de Kastow, neveu à la mode de Bretagne
de M. de Gastein, offrit à sa tante l'hospitalité
dans son vaste hôtel de Berlin, qu'il n'habitait
jamais. Tout lui appartient ici: les voitures, les
chevaux et les gens, et M<sup>me</sup> de Gastein, sous

prétexte de conduire la maison d'un célibataire,
fort embarrassé de ses grands biens et de ses
grands revenus; vit largement et économiqu-
ment à la fois. Elle mène le train de vie qui
convient à ses goûts, et pendant ce temps ne
dépense rien de sa fortune, loue ses maisons de
ville et de campagne, et rétablit ainsi peu à peu
le patrimoine fort endommagé de ses filles. C'est
là, du reste, l'intention généreuse de M. de Kas-
tow, qui avait contracté à l'égard de son oncle
je ne sais quelle dette de reconnaissance. Il l'ac-
quitte ainsi. — M<sup>lle</sup> Hamon va même jusqu'à
assurer que ce neveu désintéressé épousera, tou-
jours par reconnaissance, l'aînée de mes élèves.
J'espère que d'ici là la glace aura le temps de
fondre, et que la jeune comtesse Bettina, c'est-
à-dire qu'on l'appelle toujours, finira peu à peu par
me considérer moins comme une étrangère que
comme une amie.

CHAPITRE IX

Cette lettre fut la dernière dans laquelle notre
héroïne put causer librement avec son frère. La
semaine suivante, comme elle attendait impa-
tamment, à huit heures du matin, l'arrivée du
courrier, elle aperçut Gretchen qui se dirigeait
vers elle une lettre à la main. Sans se préoccuper
du mauvais sourire qui errait sur les lèvres de
l'insolente soubrette, elle saisit la lettre, et remar-

qua avec surprise que l'enveloppe était ouverte.

« Cachette mieux tes enveloppes une autre
fois », se contenta-t-elle d'écrire à son frère.

Mais la fois suivante, le cachet de cire rouge
avait été rompu sans le moindre gêne, et l'air de
Gretchen était si grossièrement narquois qu'il
n'y avait pas moyen de s'y tromper. Ce n'était
là ni un accident fortuit, ni une maladresse in-
volontaire, mais une indiscrétion flagrante et
audacieuse, qui ne pouvait provenir que d'une
main sûre de l'impunité. Donc, les domestiques
étaient à l'abri du soupçon, et, d'ailleurs, aucun
d'eux ne lisait le français.

— La comtesse, pensa Giselle, et le rouge lui
monta au visage. Suis-je donc à ce point en son
pouvoir? Que faire? Avertir Raoul? Mais alors
ce serait lui avouer la vérité sur ma position, et
je veux qu'il l'ignore toujours. Attendons! Peut-
être se produira-t-il quelque éclaircissement.
Jusqu'à-là, le pire qu'il puisse m'arriver est de
savoir les pages naïves où se peint la tendresse de
mon frère, lues avant moi par des yeux profanes.

L'éclaircissement ne devait pas tarder à se
produire. Dès le lendemain, Giselle répondait à
Raoul, et comme elle traversait le vestibule, pour
jeter elle-même sa lettre dans la boîte, elle ren-
contra la comtesse qui descendait de voiture.

Les yeux de M<sup>me</sup> de Gastein s'arrêtèrent un
instant sur la jeune fille, puis sa main étroite-

Il fait loi, et, d'avis peu, la magistrature que personne au monde ne nous en sera obligé de reconnaître et d'accepter ses décisions.

Depuis deux ans, pour ne rappeler que les coups de revolver qui ont causé scandale, nous avons :

Le revolver de M. Clovis Hugues.  
Le revolver de M. Due-Quercy et celui du commissaire Batterich.

Le revolver dont à trois reprises des individus se sont servis à la Chambre pour appeler l'attention sur leurs affaires privées.

Le revolver de l'individu qui, sur le pont de la Concorde, tira sur M. de Freycinet.

Le revolver d'Aubertin contre M. Jules Ferry.

Le revolver de Lucas contre Louise Michel.

Etc, etc.

De tous côtés, les coups éclatent ; à force de se discréditer, la loi n'impose plus aucune confiance et aucun respect ; chacun songe à se défendre lui-même et à l'insulte.

Le terme suprême de la civilisation matérialiste risqué, doit être le premier pas vers un retour à la barbarie.

Cela ne peut suspendre pas.

C'est très logique.

CHARLES DUPUY.

### REVUE FINANCIERE HEBDOMADAIRE

Paris, 29 janvier.

L'année de débuts a été toute la semaine assez satisfaisante et les rentes françaises ont pris leur niveau précédent, à 80/0, clôture à 81.50 et à 4 1/2 0/0 à 107.95.

L'action du Crédit Foncier se négocie à 1.375. Les obligations des diverses séries sont très bien tenues et donnent lieu à des transactions nombreuses. Les demandes portent surtout sur les titres qui se sont pas vendus au pair et qui par suite laissent une marge de hausse suffisante.

La Société Générale est demandée à 451.25 avec tendances meilleures. Les transactions ayant surtout lieu au comptant sont très limitées.

Les Dépôts et Comptes courants sont stationnaires à 600.

Nous remarquons dans le bilan de l'année que cette compagnie a acheté pour 800,000 francs de nouvelles propriétés en 1888. Nous savons que l'Abbaye, pour ce genre d'opérations, des conditions particulièrement avantageuses, ainsi que les géomètres les personnes qui désirent céder des propriétés à s'adresser, à elle.

Les Polices A B C d'Assurance financière sont toujours recherchées et donnent lieu à des achats très suivis. Les garanties de ces titres en tout de valeurs dignes de figurer dans les portefeuilles les plus sérieux.

L'émission de Panama clôture à 293.75. Les obligations des diverses séries sont très demandées. L'assemblée générale des actionnaires, qui devait avoir lieu le 28 courant a été renvoyée au 1<sup>er</sup> mars pour insuffisance de titres déposés.

Le Corinthien est délaissé à 245 en perdant encore 2.50 sur ses derniers cours. Ce mouvement de baisse est principalement dû à ce qu'il n'est pas présent présent des cours élevés, bas sur lesquels ont les garanties sont si ébranlées.

La Transatlantique fermement tenue termine à 520.

Le marché des actions de nos chemins de fer est sans variation bien appréciée les obligations sont toujours très recherchées par leur clientèle spéciale.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Nous rappelons aux conservateurs que le délai pour les réclamations concernant soit le non-inscription sur les listes électorales, soit la radiation des noms illégalement inscrits, expire samedi prochain 4 février. L'élection du 26 février et les élections municipales, qui sont proches, font un devoir à nos amis de s'assurer que leurs noms figurent bien sur les listes et que des incapables n'y ont pas été inscrits à tort.

Le ministre a décidé qu'en 1888, il sera procédé à une revue d'appel des hommes à la disposition maintenus dans leurs foyers comme soutiens de famille et des hommes classés dans les services auxiliaires.

Cette opération s'effectuera comme les années précédentes, au chef-lieu de canton, le 19 mars ou le conseil de révision s'y réunira pour procéder à la formation de la classe 1887.

A noter que les hommes soumis à la revue, et qui sont présents dans la commune du canton, sont tenus de se présenter, alors même qu'ils appartiendraient à un autre canton.

Les jeunes soldats et les engagés conditionnels en sursis d'appel sont dispensés de cette convocation.

Les commandants de corps d'armée, ayant terminé les travaux de classement, rejoignent leurs résidences en province. Le ministre a maintenu quelques jours de plus à Paris les membres du conseil supérieur de la guerre qui sont appelés à discuter les questions relatives au plan de mobilisation pour 1888.

### L'éclipse de lune

L'éclipse totale de lune que nous avons annoncée a eu lieu samedi avec toute la ponctualité fixée par les savants.

Le ciel du clair le plus pur, aura permis d'observer le phénomène d'une façon complète.

Les astronomes ont pu braquer tous leurs instruments, télescopes, appareils de photographie, etc., pour saisir les diverses phases de l'éclipse et pouvoir dissertar à perte de vue.

A Saumur, malgré un froid très vif, bien des amateurs ont suivi les diverses circonstances de l'éclipse et on a pu considérer la lune, une fois entrée dans le cône d'ombre, devenir graduellement semblable à un verre éraillé et en sortir progressivement pour reprendre tout son éclat.

Les journaux de ce matin nous apprennent qu'à Paris, le temps, fortlement nuageux, n'a permis d'observer le phénomène que d'une façon incomplète.

Il faut espérer que ce contre-temps n'aura pas été général pour tous les observatoires.

Le temps rigoureux sévit de nouveau. Ce matin, le thermomètre était descendu à 6 degrés au dessous de zéro.

Hier soir, la neige a tombé assez abondamment dans plusieurs communes des environs de Saumur et dans l'arrondissement de Baugé.

### L'INCENDIE DE LA RUE SAINT-NICOLAS

Hier matin, à onze heures, le feu s'est déclaré dans le grenier d'une maison appartenant à M<sup>lle</sup> Dubillot, rue Courcouronne et rue Saint-Nicolas.

Cette maison est occupée par le café du Laurier, dont le propriétaire, M. Girard, louait en garni le troisième étage à des jeunes gens. Les autres étages étaient occupés par M<sup>lle</sup> Gouret et Fontaine.

On croit que le feu s'est communiqué d'une cheminée à la sciure de bois qui comblait le vide des soliveaux et de là à de menus objets que contenait le grenier.

Aussitôt l'alarme donnée, les pompiers arrivèrent et les secours furent immédiatement organisés, pendant que les locataires de la maison incendiée et des maisons voisines déménageaient en toute hâte. Il n'y avait cependant aucune raison de croire que le feu dût prendre de l'extension ; les dégâts causés par l'eau étaient seuls à redouter.

On s'empressa de courir aux bouches d'eau, mais pas de clef pour les ouvrir. Alors un jeune homme, M. Baschet, Jean, fit sauter la plaque d'une bouche et procura ainsi de l'eau à la première pompe.

La pompe de l'École de cavalerie et les autres pompes de la ville arrivèrent successivement et furent alimentées par des chaînes organisées par la gendarmerie et la police.

Quatre jets d'eau furent lancés sur le foyer de l'incendie, sous la direction des officiers de pompiers ; une heure de travail a suffi pour se rendre complètement maître du feu.

La charpente est complètement détruite ; les chambres des mansardes n'ont pas brûlé, cependant le feu commença à en atteindre les portes en suivant la cage de l'escalier ; les premières marches de celui-ci sont entièrement carbonisées. C'est à peine si les meubles ont été atteints ; ils ont eu plus de mal par l'eau et les décombres que par le feu.

Les jeunes gens qui logeaient dans ces chambres ont pu sauver la plus grande partie de leurs effets.

Toutes les autorités se sont rendues sur les lieux du sinistre : M. le Sous-Préfet, arrivé des premiers, M. le Président du Tribunal civil, M. le Capitaine de gendarmerie, M. le Commissaire de police. On a aussi beaucoup remarqué, organisant les premiers secours, M. le Curé de Saint-Nicolas et un frère de la doctrine chrétienne.

La maison est assurée, ainsi que le mobilier.

### LE VOL DE LA RUE DU PAVILLON

Dans la nuit de vendredi à samedi, un ou plusieurs malfaiteurs se sont introduits dans le bureau de M. Palustre, receveur d'enregistrement à Saumur, rue du Pavillon,

et ont dérobé une somme de 4,405 fr. qui avait été mise dans une armoire. Les voleurs, après avoir forcé les tiroirs des divers bureaux, ont visité la maison, ont laissé trace de leur passage, mais n'ont enlevé rien de compromettant, ni argenterie, ni papier timbré.

Tout porte à croire que les voleurs connaissent la maison, et surtout l'absence de M. Palustre qui ne couchait pas chez lui pendant cette même nuit, car ils semblent avoir opéré en toute tranquillité et confiance. De la rue, ils ont franchi le mur, haut de plus de trois mètres, et se sont laissés tomber sur les plates-bandes, où les traces de leurs pieds sont restées profondément imprimées. Ils ont pénétré dans la maison en brisant violemment le carreau d'une fenêtre de la cuisine donnant sur la cour. La maison entière a reçu leur visite. Ils se servaient des bougies qu'ils ont trouvées à leur disposition ; ils plaçaient les lumières dans les placards et armoires, et la flamme a carbonisé la table qui se trouvait au-dessus d'elle. La cave ne semble pas avoir attiré leur attention. Du côté, on n'a vu aucune trace de leur passage.

Grande a été, samedi matin, l'effroi du commis principal, en voulant ouvrir la porte du bureau, de constater qu'il y avait eu des inspecteurs ploumattins que lui.

Le parquet de Saumur et M. le juge d'instruction ont immédiatement ouvert une enquête, et il faut espérer que la justice ne tardera pas à mettre la main sur les coupables.

### TIRAGE AU SORT DES JEUNES GENS DU DU CANTON NORD-OUEST DE SAUMUR

Judi matin, dès onze heures, les jeunes conscrits des cinq communes formant le canton faisaient leur entrée en ville, précédés de tambours et de drapeaux aux couleurs nationales.

Chaque conscrit portait en sautoir une écharpe tricolore et des florets de rubans à la boutonnière. Ces jeunes gens étaient gais et ils se dirigeaient vers l'Hôtel de Ville en chantant des chants patriotiques. Voici les numéros tirés par chaque commune :

- Battant, 1. — Brillat, 2. — Dufrou, 3. — Fortin, 4. — Clairé, 5. — Gendreau, 6. — DORVET, 7. — Renault, 8. — Oger, 9. — Chodéau, 10. — Miron, 11. — Giro, 12. — Palau, 13. — Leroy, 14. — Pelissou, 15. — Brisset, 16. — Magray, 17. — Lorigny, 18. — Bouché, 19. — Marchais, 20. — Thomas, 21. — Bignon, 22. — Chamailard, 23. — Pontoire, 24. — Despeignes, 25. — Corbineau, 26. — Cercis, 27. — Bouré, 28. — Lardin, 29. — Normand, 30. — Dubois, 31. — Cosnard, 32. — Guillon, 33. — Prudhomme, 34. — Rogeron, 35. — Dehenagas, 36. — Poirier, 37. — Gâté, 38. — Lemoine, 39. — Charroau, 40. — Chevrière, 41. — Milsonneau, 42. — Bougicand, 43. — Raguideau, 44. — Martin, 45. — Peltier, 46. — Jamain, 47. — Chartrain, 48. — Berthelot, 49. — Courtois, 50. — Germain, 51. — Richer, 52. — Massé, 53.

### ARRÊTÉ PREFECTORAL SUR LES TRAMWAYS

Le préfet de Maine-et-Loire a pris, le 18 janvier, un arrêté ainsi conçu :

Article 1<sup>er</sup>. — M. Monprofit, concessionnaire des tramways de Saumur et de sa banlieue, est mis en demeure d'avoir, dans le délai de deux mois, à partir de la notification du présent arrêté, terminé les travaux des lignes concédées et demandé leur réception.

Art. 2. — A défaut par lui de se conformer à cette mise en demeure, sa déchéance sera poursuivie immédiatement.

### LA JOIE DES CARROSSIERS

Leur vient naturellement de l'existence des tramways. Ils ne désirent certes pas la mise en demeure, eux ! Depuis six ou huit ans que les travaux ont commencé à s'exécuter, ces honorables industriels ont vu leur chiffre d'affaires s'accroître d'une façon sensible, ce qui leur a permis de souscrire ferme à l'émission d'actions de cette compagnie municipale.

Les médecins ont, à eux seuls, fournis un contingent respectable de roues, de brancards et autres parties de voitures à ces Sphinx dont l'Espérance est encore à venir.

C'était la voiture du docteur Bouchard qui, hier matin, payait son écol. En passant devant chez M. Milon, une des roues de sa calèche pénétra dans la rainure d'un

ment gantée s'avance vers la main de Giselle, et s'empara de la lettre, sans que la pauvre enfant, décontenancée, eût même eu le temps de songer à se défendre.

— Raoul Duparc. Un frère, un cousin ? demanda-t-elle de sa voix brève, et en enveloppant l'institutrice d'un regard malveillant.

— Mon frère, madame, mon seul parent.

— C'est bien, je vous crois ; mais, frère ou cousin, et elle appuya ironiquement sur ces derniers mots, il n'importe. Je réponds de vous, et vous ne paraissez beaucoup trop jeune et inexpérimentée pour correspondre ainsi sans contrôle. Désormais, vous me remettrez vos lettres, et c'est moi qui les ferai partir.

Giselle s'inclina ; il n'y avait jamais autre chose à faire à M<sup>lle</sup> de Gastein.

Le soir, en repassant dans son esprit cette mésaventure, et en cherchant ce qui avait pu inspirer à la comtesse un procédé aussi odieux, elle se rappela que c'était précisément la veille même du jour où la première de ses lettres avait été décachée, qu'elle avait rendu la Bible à M<sup>lle</sup> de Gastein, pour lui ôter toute velléité de prosélytisme.

M<sup>lle</sup> de Gastein avait alors cherché une vengeance, et elle n'avait pas été longue à la trouver.

C'est ainsi que Raoul fut privé du plaisir de recevoir la photographie écrite des jeunes com-

tesse de Gastein. Avrai dire, une seule aurait suffi pour les deux aînées, car la nature, en les créant, s'était plu à reproduire le même type avec une persistance singulière : toutes deux étaient roides, sèches, anguleuses, au moral comme au physique : des yeux bleus sans douceur, des cheveux blond pâle, sans aucune de ces nuances dorées qui vivifient et raniment, des traits blancs sans transparence ni délicatesse, mais avec cela une certaine régularité de traits, qui permettait aux amis indulgents de les déclarer jolies. Seule, la troisième, la petite Frida, brune éveillée, pleine de grâce et de gentillesse, s'était dérobée à cette unité de type, et pouvait donner à Giselle quelque espoir de gagner son cœur.

— Il y aura un premier pas à faire, s'était dit dès l'abord la jeune institutrice, un peu effarouchée de la froideur haultaine de ses élèves, et puis la glace finira par se rompre. Mais qui fera ce premier pas ?

Giselle n'avait pas à le faire, pensait-elle ; sa dignité, son autorité, auraient eu à souffrir d'une pareille démarche. Elle jugea qu'il valait mieux attendre. Mais ce premier pas ne devait jamais se faire. Elle se contenta donc de donner ses leçons avec zèle, s'efforçant de les rendre chaque jour plus intéressantes, et de ne pas trop se heurter aux angles de ses élèves, très accentués à certaines

heures. L'effort de lui coûta guère. Giselle était de l'école de ces âmes vaillantes qui vont droit devant elles, dans la route, qu'elles se sentent tracées, sans s'inquiéter des périls ou des obstacles.

« Fais ce que dois, advienne que pourra », répètent-elles aux heures difficiles. Elles savent, ces âmes privilégiées, que le devoir est la base de la vie humaine et que, s'il est l'occasion quotidienne de nos lattes et de nos combats, il le devient par cela même de nos mérites et de nos triomphes.

(A suivre.)

### Théâtre de Saumur

Direction : JUSTIN NÉE

LUNDI 30 Janvier 1888.

### Les Cloches de Corneville

Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, paroles de MM. Clairville et Ch. Gabet, musique de Robert PLANQUETTE.

Les principaux rôles seront joués par MM. Stéphane, Delvoye, Drouffille, Sabio, M<sup>lle</sup> Doux et Carré.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie.

rail, et, malgré les efforts du cocher pour la faire sortir, il ne put y arriver. Dirigé par le cheval un peu de côté, la roue ne céda pas à l'impulsion, se brisa et fit chavirer le véhicule. Le cocher fut précipité de son siège; il ne s'est fait heureusement aucun mal. La voiture seule a beaucoup souffert.

Maintenant, à qui le tour?

#### TABEREAU D'AVANCEMENT

M. Lorrivé, chef armurier de 1<sup>re</sup> classe à l'École de cavalerie, est proposé et classé pour le grade de contrôleur d'armes de 3<sup>e</sup> classe de direction d'artillerie.

M. Gond, maréchal des logis à Meung (Loiret), est promu sous-lieutenant-trésorier de gendarmerie à Angers, en remplacement de M. le lieutenant Picard, nommé capitaine.

#### UNE PRÉTENDUE MORTE VIVANTE

Jedi matin, le bruit courait en ville qu'on avait enterré une femme qui était encore vivante; nous sommes allés aux renseignements et nous avons appris que ce bruit, propagé par les commerçants du quartier des Ponts, ne méritait aucune créance.

Le 20 janvier, le docteur Couland a été appelé par M. Jublin, entrepreneur, rue de la Visitation, pour donner des soins à sa domestique, la femme Perpereau, âgée de soixante-deux ans.

Le docteur constate une grippe et ordonne une purgation de trente grammes de magnésie. Le samedi 21, une deuxième visite est faite par le docteur qui ordonne une nouvelle purgation et quelques laxatifs; le dimanche 22, le statu quo se maintient. Le lendemain lundi, M. Jublin fait appeler, à midi, une troisième fois le docteur. M. Couland arrive à deux heures, et trouva la femme morte. Il certifie le décès, mort naturelle et subite par syncope ou par rupture d'anévrisme probable.

Mercredi matin, quelques instants avant l'heure fixée pour l'enterrement, les personnes qui veillaient la mort prétendirent que le corps n'avait pas la rigidité cadavérique, et qu'il conservait quelque chaleur.

Le bruit s'est répandu dans le quartier; il s'est formé un rassemblement devant la maison et on disait que c'était abominable de laisser enterrer une femme qui était vivante.

La famille a décidé de faire venir un médecin. Un gendarme, cousin de la défunte, a pris une voiture, et a couru chez tous les docteurs, qu'il n'a pas rencontrés.

En dernier lieu, cette personne s'est rendue chez le docteur Chéland, qui s'est empressé de monter en voiture.

Mais, en arrivant rue de la Visitation, M. Couland a rencontré le convoi qui se rendait au cimetière; il a tourné bride, s'est dirigé vers l'Hospice où il a trouvé M. Béline, médecin en chef de l'École, et tous les deux sont allés au cimetière attendre le convoi funéraire.

Lorsque le corbillard est arrivé, les docteurs ont fait déposer la bière dans la chapelle funéraire, et, après avoir fait dévisser le couvercle, ils ont constaté la mort certaine depuis lundi, la rigidité cadavérique, l'opacité de la cornée, et un commencement de putréfaction annoncé par une odeur sui generis.

Après cette constatation, le corps a été remis au clergé qui a prononcé les dernières prières et on a procédé à la sépulture.

**SAINTE-MARTIN-DE-LA-PLACE.** — Un incendie s'est déclaré, dans la nuit de samedi à dimanche, dans les serres de la ferme de la Charrière, commune de Saint-Martin.

Les dégâts sont purement matériels et consistent en fourrages et instruments aratoires, pour une somme de 6 à 700 fr.

Par décision de Monseigneur l'Evêque :  
M. l'abbé Béchet, vicaire à Doué-la-Fontaine, est nommé aumônier des Carmélites, à Cholet, en remplacement de M. l'abbé Thuau, nommé curé de Pontigné.  
M. l'abbé Chaussepied, vicaire à Pouancé, est nommé vicaire à Doué-la-Fontaine.

**VILHIER.** — Par décret de M. le Président de la République, en date du 9 décembre 1887, M. J. Discry, licencié en droit, a été nommé notaire à Vilhiers, en remplacement de M. Tahet, démissionnaire en sa faveur.

Gounod est arrivé samedi à Nantes pour assister aux dernières répétitions d'un concert, qu'il doit diriger vendredi 3 février. Afin de fêter la présence du maestro, la Société des Concerts populaires de Nantes lui offre un banquet, auquel la presse locale est invitée, demain mardi 31 janvier.

A Angers, M. Gounod dirigera la messe qui sera chantée, à la cathédrale, le mardi 7 février.

M. Poilevin vient d'être nommé directeur des Théâtres de Nantes pour l'année 1888-89.

#### LE MOIS DES CINQ MERCREDIS

Le mois de février de cette année aura cinq mercredis. Le même fait s'est produit il y a vingt-huit ans, c'est-à-dire en l'espace d'un cycle solaire. Pendant cette période, chaque jour de la semaine a figuré cinq fois à son tour au mois de février des années bissextiles.

Le siècle actuel contient vingt-quatre de ces années; on peut les répartir en sept classes.

Février a eu ou aura :  
Cinq dimanches en 1824, 1852, 1880.  
Cinq lundis en 1808, 1836, 1864, 1892.  
Cinq mardis en 1820, 1848, 1876.  
Cinq mercredis en 1804, 1832, 1860, 1888.  
Cinq jeudis en 1816, 1844, 1872.  
Cinq vendredis en 1828, 1856, 1884.  
Cinq samedis en 1812, 1840, 1868, 1896.

#### LA CHARITÉ DE LA ROCHEFOUCAULD

Nous lisons dans le Gaulois :

« On se rappelle peut-être que, en 1835, M. Noiret, le triste sire qui vient d'être nommé conseiller-maire à la cour des comptes, convoitait, dans le rapport qu'il présentait à la Chambre des députés, l'invalidation du duc de La Rochefoucauld-Doudeauville. Son principal argument était les bienfaits que le noble duc répandait autour de lui. Le duc y fit une réponse superbe :

« Si je fais le bien, je n'accomplis que mon devoir. Je suis les traditions de ma famille et l'exemple de mes ancêtres. Mais si, pour être député, il faut renoncer à faire le bien, je renoncerai à être député, et mon invalidation sera pour moi un titre de gloire. »

La famille de La Rochefoucauld a été, en effet, de tout temps très libérale. C'est une tradition chez elle de prêter 10 0/0 sur ses revenus, pour les employer à des œuvres populaires : elle paie la dîme au peuple.

C'est donc tout au plus si l'on peut admirer l'élan de générosité que le duc de La Rochefoucauld-Doudeauville a eu, l'autre jour, à la Chambre, en faveur des enfants du gréviste de Douzeville. Ce n'est là, en effet, qu'un petit épisode de l'histoire de la bienfaisance des La Rochefoucauld, et du député de la Sarthe en particulier. Il faudrait un volume pour contenir cette histoire. Bornons-nous à en rappeler les quelques traits principaux.

D'abord, tous les Français doivent de la reconnaissance aux La Rochefoucauld sur le terrain de la bienfaisance, où cette grande maison s'est distinguée autant et plus que sur les champs de bataille, dans la diplomatie, dans les lettres, et dans toutes les branches du service de l'Etat. C'est le duc de La Rochefoucauld-Liancourt qui a introduit le vaccin en France. Les épidémies de petite vérole, si terribles autrefois, ne sont presque plus redoutables. L'arrière-grand-mère du député de la Sarthe, la vicomtesse de La Rochefoucauld, a fondé l'hospice qui porte le nom des La Rochefoucauld, et qui rappelle aux pauvres de Paris ce qu'ils doivent à cette famille. C'est un bienfait permanent, qui se renouvelle chaque jour.

Un autre La Rochefoucauld a ouvert la première école parisienne gratuite, l'école du Gros-Caillois, bien que la République soit persuadée que la gratuité soit une invention à elle. Feu le duc de Doudeauville, frère aîné du duc actuel, s'occupait avec sollicitude de cette école, et son héritier a hérité aussi de sa sollicitude.

Le grand-père du duc de La Rochefoucauld-Doudeauville était, sous la Restauration, président de la Société de l'instruction élémentaire. Il a beaucoup contribué à la propagation des méthodes les plus propres à instruire les enfants du peuple. Il a été

aussi administrateur des Sociétés de Muets, directeur de la Société philanthropique, un des fondateurs de la Société royale des prisonniers, instituée pour améliorer le sort des prisonniers. Pendant son passage aux affaires, il fit acheter par Charles X la terre de Grignon pour y installer une ferme-modèle et une école d'agriculture. L'orphelinat de la rue de Sèvres, à Paris, qui rend des services inappréciables, est encore une création des La Rochefoucauld. Le feu frère aîné du duc de La Rochefoucauld-Doudeauville, dont nous parlons tout à l'heure, a laissé, en mourant, plus d'un million pour développer ses œuvres de bienfaisance.

Quant au duc lui-même, pour en revenir à lui, la Sarthe est couverte de ses bienfaits : hospices, asiles, écoles. Toutes les œuvres qu'y a fondées sa grand-mère, la duchesse Mathieu de Montmorency, sont en pleine prospérité, grâce à la libéralité de celui qui représente le département à la Chambre.

Bref, cette illustre lignée mérite vraiment le nom de gentilshommes socialistes, par tous les services qu'elle rend à la société, en secourant et en instruisant les déshérités. C'est là non point du socialisme doctrinaire, roche, stérile et irritant, mais du socialisme pratique, fortifiant, fécond et pacificateur. Si tous ceux qui se rengorgent dans leurs doctrines socialistes, mettaient la main à la poche, à l'exemple de ces grands seigneurs, il n'y aurait plus de question sociale, elle serait résolue par le bien-être et par la fraternité de tous les Français.

A l'expression « gentilshommes socialistes », que nous n'aimons guère, nous préférons celle de gentilshommes chrétiens, qui dit toute la vraie charité.

#### LE GROS LOT DE 500,000 FR.

Suivant une dépêche adressée de Montargis au Petit Journal, le gros lot de 500,000 francs de la loterie de Nice aurait été gagné par un ouvrier de l'usine d'Albi, nommé Langlé. Il se nomme Auguste Périconche; il est du village de Cépoys.

#### FRANSES RELIGIEUSES

On écrit de Laval (Mayenne), que deux jeunes religieuses portant le costume des franciscaines arrivèrent, ces jours derniers, à Laval, munies de lettres de recommandation de gens haut placés; elles quélaient pour une bonne œuvre, disaient-elles. Toutes les bourses s'ouvrirent.

Encouragées par ce succès, les deux religieuses se présentèrent dans un couvent, et exposèrent à la supérieure le but de leur visite; on leur fit large aumône. Puis, sur leur demande, il fut convenu qu'elles reviendraient, le soir, coucher au couvent.

Elles y revinrent, en effet, à la nuit tombante, mais elles furent reçues par le commissaire de police. Ce dernier constata que les deux religieuses étaient deux jeunes gens de dix-huit ans, escrocs de haute marque.

#### CE QUI COUTENT LES LYCÉES

Extrait d'un rapport parlementaire :

« En 1876, pour 40,995 élèves, les lycées avaient 1,954 professeurs; en 1886, pour 40,909 élèves, ils avaient 3,605 professeurs. Parmi ces maîtres, il y avait 862 agrégés en 1876, et il y en a 1,400 en 1886; ils coûtaient 7,866,000 francs il y a dix ans; aujourd'hui ils coûtent 13 millions 264,000 francs. »

Les dépenses affectées à l'entretien des élèves internes ont également subi une augmentation considérable. Les dépenses des lycées atteignent en 1876, défalcation faite des frais d'enseignement, de surveillance, d'administration, la somme de 43,748,000 francs; en 1886, elles s'élèvent à 47,042,000 francs, soit une augmentation de 3,294,000 francs.

Mais ce ne sont là que des dépenses courantes; pour avoir une idée exacte des frais matériels des lycées, il faudrait faire entrer en ligne d'autres éléments, et surtout la représentation de l'intérêt et de l'amortissement des capitaux immobilisés dans les constructions scolaires. La valeur totale des lycées serait d'environ 285 millions, et l'annuité correspondante ne pourrait guère être inférieure à 14 millions.

C'est cette dernière somme qu'il faudrait ajouter aux 17 millions indiqués plus haut pour voir le coût véritable en frais matériels de 50,000 élèves de nos lycées; soit

en totalité 34 millions par an sur lesquels les élèves paient 20,599,000 fr.; et encore pour obtenir ce chiffre faut-il ajouter au prix des pensions de que paient les élèves pour frais d'études, de trousseau, d'aria d'agrément, etc.

## Dernières Nouvelles

#### INCENDIE D'UN THÉÂTRE A MADRID

Par suite d'une fuite de gaz, le théâtre des Variétés, à Madrid, vient de brûler. Tout l'édifice est détruit. On a travaillé à sauver les maisons adjacentes. Une personne est morte de saimissement. Il n'y a pas eu d'autres victimes.

Le feu a commencé à six heures du matin. Le gaz qui s'échappait a mis le feu aux décors.

L'incendie a été rapidement développé et a détruit tout l'édifice.

Le théâtre se trouve situé entre des maisons particulières dont la démolition est nécessaire.

Quelques ouvriers travaillent activement pour empêcher des écroulements.

#### Dépêche télégraphique.

#### Service spécial de l'ÉCHO SAUMUROIS

Paris, 30 janvier, 1 h. 28, soir.

M. Mire, le liquidateur des forges de Terrenoire, ayant annoncé hier que les salaires dus jusqu'à la fin du mois de décembre seraient payés aujourd'hui, tous les ouvriers ont repris leur travail ce matin.

#### Caisse d'épargne de Saumur

Séance du 29 janvier 1888.

Versements de 133 déposants (19 nouveaux), 34,439 fr. 77.

Remboursements, 39,750 fr.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

#### Librairie ABEL PÉRISSON

10, rue de Valenciennes, 10, PARIS.

#### A. LE VASSEUR & C<sup>o</sup> ÉDITEURS

LIVRAISON IMMÉDIATE

de tous les Ouvrages de la Librairie Française;

de toutes les Partitions et Publications musicales;

DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES

Gravures, Boîtes-Étoiles, Gravures, etc.

AU MÊME PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR

Payable Cinq Francs par mois

ESCOMPTE AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO

PAR LA POSTE. — ÉCHANGER CONTRE

FRANCS D'ACQUISITION

ESCOMPTE AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO

PAR LA POSTE. — ÉCHANGER CONTRE

FRANCS D'ACQUISITION

ESCOMPTE AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO

PAR LA POSTE. — ÉCHANGER CONTRE

FRANCS D'ACQUISITION

ESCOMPTE AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO

PAR LA POSTE. — ÉCHANGER CONTRE

FRANCS D'ACQUISITION

ESCOMPTE AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO

PAR LA POSTE. — ÉCHANGER CONTRE

FRANCS D'ACQUISITION

ESCOMPTE AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO

PAR LA POSTE. — ÉCHANGER CONTRE

FRANCS D'ACQUISITION

ESCOMPTE AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO

PAR LA POSTE. — ÉCHANGER CONTRE

FRANCS D'ACQUISITION

ESCOMPTE AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO

PAR LA POSTE. — ÉCHANGER CONTRE

FRANCS D'ACQUISITION

ESCOMPTE AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO

PAR LA POSTE. — ÉCHANGER CONTRE

FRANCS D'ACQUISITION

ESCOMPTE AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO

PAR LA POSTE. — ÉCHANGER CONTRE

FRANCS D'ACQUISITION

ESCOMPTE AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO

PAR LA POSTE. — ÉCHANGER CONTRE

FRANCS D'ACQUISITION

ESCOMPTE AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO

PAR LA POSTE. — ÉCHANGER CONTRE

FRANCS D'ACQUISITION

ESCOMPTE AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO

PAR LA POSTE. — ÉCHANGER CONTRE

FRANCS D'ACQUISITION

ESCOMPTE AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO

PAR LA POSTE. — ÉCHANGER CONTRE

FRANCS D'ACQUISITION

ESCOMPTE AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO

PAR LA POSTE. — ÉCHANGER CONTRE

FRANCS D'ACQUISITION

ESCOMPTE AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO

PAR LA POSTE. — ÉCHANGER CONTRE

FRANCS D'ACQUISITION

ESCOMPTE AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO

PAR LA POSTE. — ÉCHANGER CONTRE

FAILLITE TROUVÉ.

Les créanciers de la faillite du sieur Trouvé, marchand sabotier à Saumur, sont avertis qu'en conformité de l'article 492 du Code de commerce rectifié, ils doivent, dans un délai de 20 jours, à partir d'aujourd'hui, se présenter en personne ou par fondé de pouvoirs à M. Bonneau, ancien greffier à Saumur, syndic délégué de ladite faillite, et lui remettre leurs titres accompagnés d'un bordereau sur timbre indicatif des sommes par eux réclamées, si mieux ils n'auraient en faire le dépôt au greffe du Tribunal de commerce de Saumur.

La vérification des créances commencera le mardi 21 février 1888, à 9 heures du matin, au Tribunal de commerce de Saumur, devant M. Foy, juge-commissaire, et sera continuée sans interruption.

Chaque créancier peut se faire représenter à ladite réunion par un fondé de pouvoir, muni d'une procuration enregistrée.

(57) Le Greffier, GAUTIER.

Etude de M. BRETON, notaire à Varennes-sous-Montsoreau.

A VENDRE

SIN L'AMIABLE

DIVERS IMMEUBLES

Situés communes de Varennes-sous-Montsoreau et de Chouzé-sur-Loire.

Consistent en : maisons, terres et prés, formant 27 articles, d'une contenance totale de 8 hectares 29 ares 43 centiares.

Voir les placards affichés.

Pour les renseignements et pour traiter, s'adresser, soit à M. GAUCHAIS, maire de Varennes, soit à M. BRETON, notaire. (58)

Etude de M. LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE

En totalité ou par lots.

METAIERIE DE LA FORTUNERIE

Située commune d'Allonnes,

Contenant 25 hectares environ.

S'adresser à M. TAVEAU, Nicolas, expert-géomètre à Bagnear.

Etude de M. BREVET, notaire à Tigné.

A VENDRE OU A LOUER

Le Four à Chaux de Rion

Situé commune de Tigné, sur la route d'Aubigné.

Avec bâtiments d'exploitation, magasins, hangars et abris, et terrain en dépendant, d'une contenance totale de 89 ares 8 centiares.

Pour renseignements et pour traiter, s'adresser à M. BREVET, notaire.

A VENDRE

UNE

MAISON BOURGEOISE

Située au Pont-Fouchard,

Comprenant : salle à manger, cuisine, chambres à coucher, écurie, remise, caves voûtées, jardin bien planté, avec bassin.

S'adresser à M. GIRARD, expert, rue Dacier, 28. (48)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1888,

UNE PETITE MAISON

Faisant le coin de la rue Dacier et de la rue du Marché-Noir.

S'adresser à M. Raymond GIRARD, rue Dacier, 24, ou à M. AUBOYER, notaire, place de la Bilange. (46)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1889,

TRÈS GRAND MAGASIN

A deux ouvertures,

Situé rue du Faits-Neuf, 31.

S'adresser à M. et M<sup>lle</sup> JACOB, rue d'Orléans, 76, Saumur. (869)

A VENDRE

A Saumur,

COFFRE-FORT

Système Haflner aîné.

S'adresser au bureau du journal.

M. SOYER, cherron à la Breille, a l'honneur d'informer le public qu'il ne payera pas les dettes de sa femme, née LOUISE MOREAU, à partir du 26 janvier. (59)

UN beau lit de milieu, en chêne sculpté, avec son sommier, le tout presque neuf, 220 francs. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE à prendre un petit magasin ou un café achalandé. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un garçon de course, 16, rue d'Orléans.

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'Etat. Applications en médecine : GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales. HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence. CELESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, etc. HAUTERIVE. — Prescrits comme Célestins. Administration de la C<sup>ie</sup> concessionnaire : PARIS, 8, Boulevard Montmartre. EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE. Dépôt chez tous les marchands d'Eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Journal d'Agriculture Progressive et Industrie Agricole, 33<sup>e</sup> ANNÉE

Paraissant tous les samedis

AVEC DE NOMBREUSES FIGURES

Franco à domicile, pour un an..... 6 fr. pour six mois... 3 fr. 50 pour trois mois... 2 fr. 50 Etranger (Union postale)..... 8 fr.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus complet de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, une causerie scientifique.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 15, rue de Tournon, à Paris.

UN GRAND SUCCÈS

Nos lecteurs connaissent sans aucun doute le grand succès obtenu par la Revue des Journaux et des Livres, la publication la plus curieuse et la plus intéressante de notre époque. Ce journal reproduit en effet, chaque dimanche, ce qui a paru de plus remarquable dans les journaux et livres de la semaine : Articles à sensation, Nouvelles, Contes, Chroniques, Actualités, Curiosités scientifiques, Connaissances utiles, Joyeux devis, Nouvelles à la main, Petites notes, etc. Pas de politique.

La collection des trois premières années de la Revue des Journaux contient plus de MILLE Nouvelles littéraires et Contes variés signés des plus grands écrivains : elle donne un nombre considérable de renseignements utiles dans les Lettres, les Sciences et les Arts ; c'est, en un mot, un résumé de la production intellectuelle des trois dernières années. Elle contient, en outre, les romans complets suivants : SAPHO, par Alphonse Daudet ; CINQUANTE POUR CENT, par Henri Rochefort ; LES AVENTURES PRODIGEUSES DE TARTARIN DE TARASCON, par Alphonse Daudet ; NELLA, par Martial-Moulin ; la MORTE, d'Octave Feuillet. La quatrième année a commencé, le 1<sup>er</sup> Novembre 1887, avec la publication, comme feuilleton, de L'ABBE CONSTANTIN, par Ludovic Halévy.

La Revue des Journaux et des Livres donne de nombreuses primes (livres ou bijoux). Chaque collection, soigneusement reliée en toile rouge, avec titres dorés, coûte 14 francs. L'abonnement : Trois mois, 4 fr. ; six mois, 7 fr. ; un an, 12 fr.

Adresser les lettres et mandats à M. G. NOBLET, Administrateur, 13, rue Cojas, Paris.

LE COLLÈGE DE SAUMUR PRÉPARE AUX ECOLES D'ARTS ET MÉTIERS ET A L'EMPLOI D'Elève Mécanicien des Equipages de la Flotte

L'Atelier d'Ajustage du Collège de Saumur, ouvert le 1<sup>er</sup> Mars 1884 avec Cinq Étaux seulement, contient aujourd'hui Quarante-huit Étaux, Deux Moteurs, Cinq Tours, Deux Machines à Percer, Un Étau-Limeur, Une Machine à Raboter, Une Machine à Fraiser.

SANS PALAIS DENTS NI CROCHETS Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

VOLUME DE 1887

10 fr. le volume broché 11 fr. 50 le volume cartonné

Nota. — Par la poste, 4 fr. 50 en sus des prix ci-dessus.

MAGASIN PITTORESQUE

Paraissant le 15 et le 30 de chaque mois

Rédacteur en chef : M. ÉDOUARD CHARTON

BUREAUX : 29, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 29, A PARIS

ABONNEMENTS POUR 1888

10 fr. pour Paris. 12 fr. Départements. 13 fr. Union postale.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

Table of train schedules for the Ligne de l'État, including routes to Montreuil-Doué, Vernantes-Château-du-Loir, Bourgueil, and Port-Boulet-Chinon. Columns list stations, departure times, and arrival times.

LIGNE D'ORLÉANS

ANGERS — SAUMUR — TOURS

Table of train schedules for the Ligne d'Orléans, including routes between Angers, Saumur, and Tours. Columns list stations, departure times, and arrival times.

SAUMUR — LA FLECHE

Table of train schedules for the route between Saumur and La Flèche. Columns list stations, departure times, and arrival times.